



PNRR polonais – quels premiers projets ?

Le président du Fonds de Développement Polonais (PFR) a récemment déclaré que l'institution octroierait en décembre 2022 les premiers financements, à hauteur de 2-3 Mds PLN (env. 500 M€), aux projets inscrits dans le plan national de relance et de résilience (PNRR). De 15 à 20 Mds PLN (env. 3-4 Mds€) de financement de projets du PNRR par le PFR devraient suivre en 2023. Le [portail Internet polonais consacré aux fonds européens](#) concentre les informations relatives aux projets financés. Les premiers appels à candidatures relèvent des piliers A « résilience et compétitivité de l'économie » et B « énergie verte et réduction de l'intensité énergétique » et plus particulièrement de la modernisation de l'agriculture, de la formation professionnelle et du développement des énergies renouvelables, dont l'éolien offshore.

Les informations relatives au PNRR polonais sont mises à disposition du public sur le site (en polonais) :

<https://www.funduszeuropejskie.gov.pl/strony/o-funduszach/fundusze-na-lata-2021-2027/krajowy-plan-odbudowy/>

Cela inclut une page listant les informations relatives aux appels à candidatures passés, en cours et futurs :

<https://www.funduszeuropejskie.gov.pl/strony/o-funduszach/fundusze-na-lata-2021-2027/krajowy-plan-odbudowy/nabory/>

Ainsi que, plus globalement, la liste des projets à financer et les contacts des institutions responsables par projet :

<https://www.funduszeuropejskie.gov.pl/strony/o-funduszach/fundusze-na-lata-2021-2027/krajowy-plan-odbudowy/dane-kontaktowe/>

Les projets d'investissements du PNRR polonais sont disponibles (en anglais) sur le site de la Commission européenne : https://commission.europa.eu/system/files/2022-06/com_2022_268_1_annex_en.pdf

1. Appels à candidatures réalisés cet automne : agriculture et formation professionnelle.

Mi-décembre, 5 appels à candidatures étaient déjà clos :

- 4 relevant de l'action A1.4.1 du PNRR « Investissements pour **diversifier et raccourcir la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire** et renforcer la résilience des acteurs de la chaîne » mise en œuvre par l'Agence de restructuration et de modernisation de l'Agriculture :

- Remplacement des colonnes de soutènement imprégnées de créosote dans les plantations de houblon ;
- Soutien aux micro, petites et moyennes entreprises pour la transformation ou la commercialisation des produits agricoles, halieutiques ou aquacoles ;
- Soutien à la transformation ou à la commercialisation des produits agricoles, alimentaires, de la pêche ou de l'aquaculture ;
- Remplacement de matériaux de toiture nocifs pour la santé ou l'environnement dans les exploitations agricoles.

- 1 relevant de l'action A3.1.1 du PNRR « **Investissements dans la formation professionnelle moderne, l'enseignement supérieur et l'apprentissage tout au long de la vie** » mise en œuvre par la Fondation pour le développement du système éducatif :

- Mise en place d'un système de coordination et de suivi des actions régionales en faveur de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de l'apprentissage tout au long de la vie, dont la formation des adultes.

2. Appels à candidatures en cours : énergies renouvelables et formation professionnelle.

Mi-décembre, 3 appels à candidatures étaient en cours :

- **Construction de parcs éoliens offshore** dans le cadre de l'action B2.3.1. du PNRR, mise en œuvre par le département des financements européens du Ministère des Actifs publics. Les projets visés sont ceux du *batch 1* de développement de l'offshore polonais et qui pourront être **finalisés d'ici mi-2026. 3,25 Mds€ de prêts du PNRR** sont prévus pour financement jusque 40% de chaque projet sélectionné ;

- **Installations d'énergies renouvelables** développées par des « communautés énergétiques » dans le cadre de l'action B2.2.2. du PNRR, mise en œuvre par le Fonds national pour la protection de l'environnement et la gestion de l'eau. 187 M PLN de subventions sont prévus pour mettre en place le cadre documentaire nécessaire à la constitution des communautés énergétiques et à la préparation des investissements.
- La création et le fonctionnement de **120 centres de compétences sectorielles** dans le cadre de l'action A3.1.1 du PNRR déjà mentionnée. Environ 300 M€ sont prévus pour des subventions à des projets de formation professionnelle qui devront obligatoirement être portés conjointement par une entreprise et un établissement d'enseignement.

3. Appels à candidatures à venir : compétitivité et verdissement de l'économie

Mi-décembre, 5 appels à candidatures sont annoncés « planifiés » :

- Soutien (200 000€ au total) à la **mise en place de plans d'aménagement** et soutien aux municipalités et centres de formation dans le développement des **compétences des employés municipaux** et des personnes en charge de la planification du territoire, afin de préparer **la réforme de l'aménagement du territoire**, cf. action A1.3.1. du PNRR menée par le Ministère du Développement et des Technologies.
 - Soutien (près de 300 M€ au total) sous forme de cofinancement jusqu'à 50% du coût de projets de **préparation de terrains destinés à accueillir des investissements productifs**, cf. action A1.2.2 du PNRR mise en œuvre par le Ministère du Développement et des Technologies et au bénéfice des collectivités locales et des zones économiques spéciales.
 - Soutien (50 M€ au total) aux communautés énergétiques en cofinancement des **investissements dans des installations d'énergie renouvelable**, cf. action B2.2.2. mentionnée précédemment.
- 2 concernent l'action A2.2.1 du PNRR « Investissements dans le **déploiement des technologies environnementales et de l'innovation, y compris celles liées à l'économie circulaire** » :
- Une première destinée aux grandes entreprises, dotée d'environ 75 M€ et qui sera gérée par le Centre national de Recherche et Développement (NCBR) ;
 - Une seconde destinée aux PME, dotée également d'environ 75 M€ et qui sera gérée par le Centre de développement des PME (PARP) ;